

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 Septembre 2023

Référence		
2023_40		
Objet de la délibération		
Dénonciation de la convention avec la SPA de Bourges		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10
Date de la convocation		
25/08/2023		
Date d'affichage		
25/08/2023		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 10		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L' an 2023 et le 1 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : Mme TRINQUET Simone donne procuration à Mme BROC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves donne procuration à M. CHANDAT David

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : Mme VANDENBUSSCHE Julie

Objet de la délibération : Dénonciation de la convention avec la SPA de Bourges

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de dénoncer la convention fourrière établie avec la SPA de Bourges à partir du 01 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de dénoncer la convention relative au service de fourrière des chiens à partir du 01 janvier 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 7 Septembre 2023

La Maire
Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance
Mme VANDENBUSSCHE Julie





Publicité des actes de la commune par publication papier le : 11/09/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 11/09/2023